



Vanves, le 8 février 2016,

A Monsieur le Directeur Académique,
s/c Madame l'Inspectrice de la 18^e Circonscription,

Objet : rupture de contrat d'une intervenante en Allemand à l'école élémentaire Parc

Les deux associations de parents d'élèves de l'école élémentaire du Parc à Vanves (API-FCPE) souhaitent exprimer leur étonnement et leur désapprobation, suite à la rupture du contrat de Mme Popille, intervenante en Allemand, en cours d'année scolaire, ce qui a pour effet de désorganiser le fonctionnement global de l'école.

Il n'existe pas de poste dédié à l'Allemand dans notre école. Il y a une enseignante habilitée en allemand qui avec l'intervention d'une personne extérieure permet de dispenser les cours du CE1 au CM2.

Comme vous le savez, cette mesure n'impacte pas seulement les élèves germanistes.

Elle impose une réorganisation de toutes les classes. Enfin elle oblige la directrice à repenser son travail pour donner du temps à l'enseignement des langues (cf courrier de Mme Malherbe et l'équipe enseignante du 19 janvier dernier).

12 élèves de cycle 3 ne peuvent plus bénéficier des heures d'allemand.

A ce jour, et plus d'un mois après la rupture, nous constatons qu'aucune solution n'a été apportée, alors que le budget existe puisqu'il a été alloué !

En tant que parents d'élèves, quelles explications justifiées pouvons-nous apporter aux parents de ces élèves, inquiets pour leurs enfants ?

L'apprentissage de la langue vivante 1 (choisie dès le CP et jusqu'à la 5^e) est un droit, nous entendons le faire respecter. La situation ne saurait donc perdurer.

C'est pourquoi, nous demandons qu'une solution soit désormais rapidement trouvée et souhaitons qu'au retour des vacances, les cours d'allemand soient rétablis.

Vous remerciant, par avance, de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en l'assurance de notre considération distinguée.

Bruno Levasseur

Représentant FCPE



Stéphanie Gazel

Représentante API



Copie adressée à : Mme Popille,
L'école du Parc